ONEM.be

La carte de contrôle électronique de chômage complet

eC3

La carte de contrôle électronique de chômage complet a été renouvelée. Nous vous montrons étape par étape comment l'application fonctionne.

Où trouver ma carte de contrôle électronique ?

Dans l'application « eC3 », à télécharger sur **Google Play Store** ou sur l'**Apple Store**

Sur le **site web de la sécurité sociale :** www.socialsecurity.be

Connectez-vous par le biais de **MyGov, d'itsme ou de l'eID**.

Attention !

Si vous êtes en chômage temporaire, utilisez la carte de contrôle électronique pour le chômage temporaire eC3.2.

Nous sommes là pour vous aider

- Lisez les instructions au verso
- Regardez la vidéo pour plus d'informations par le biais de www.onem.be

Brochure rédigée par l'ONEM - Office national de l'Emploi
en collaboration avec les organismes de paiement.
Mise en pages et impression: ONEM - direction Communication - 26.10.2026/900.10.166

SYNOVA syndicat libre FGTB CSC capac .be

À vous de jouer !

1. Lors de votre première utilisation, indiquez que vous connaissez les directives et choisissez le mois de la première utilisation.

   Pour accéder à votre carte de contrôle électronique de chômage complet (eC3), vous devez être affilié·e à un organisme de paiement : votre syndicat ou la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC).

2. Votre carte du mois en cours apparaît.

   Attention ! Tous les jours sont déjà enregistrés comme des jours de chômage. Indiquez uniquement les jours où votre situation est différente, par exemple si vous travaillez, êtes malade ou en vacances.

3. Sélectionnez le jour ou les jours pour lesquels vous souhaitez introduire une situation et cliquez sur « Adapter les jours sélectionnés ».

4. Choisissez la situation appropriée dans le menu.
   a. Un jour travaillé doit être déclaré avant le début de votre activité. Indiquez également les vacances, l'incapacité de travail ou d'autres situations.
   b. Cliquez sur le bouton « Sauvegarder » pour enregistrer votre sélection.

5. À la fin du mois, envoyez votre carte de contrôle à votre organisme de paiement en cliquant sur « Envoyer la carte de contrôle ».
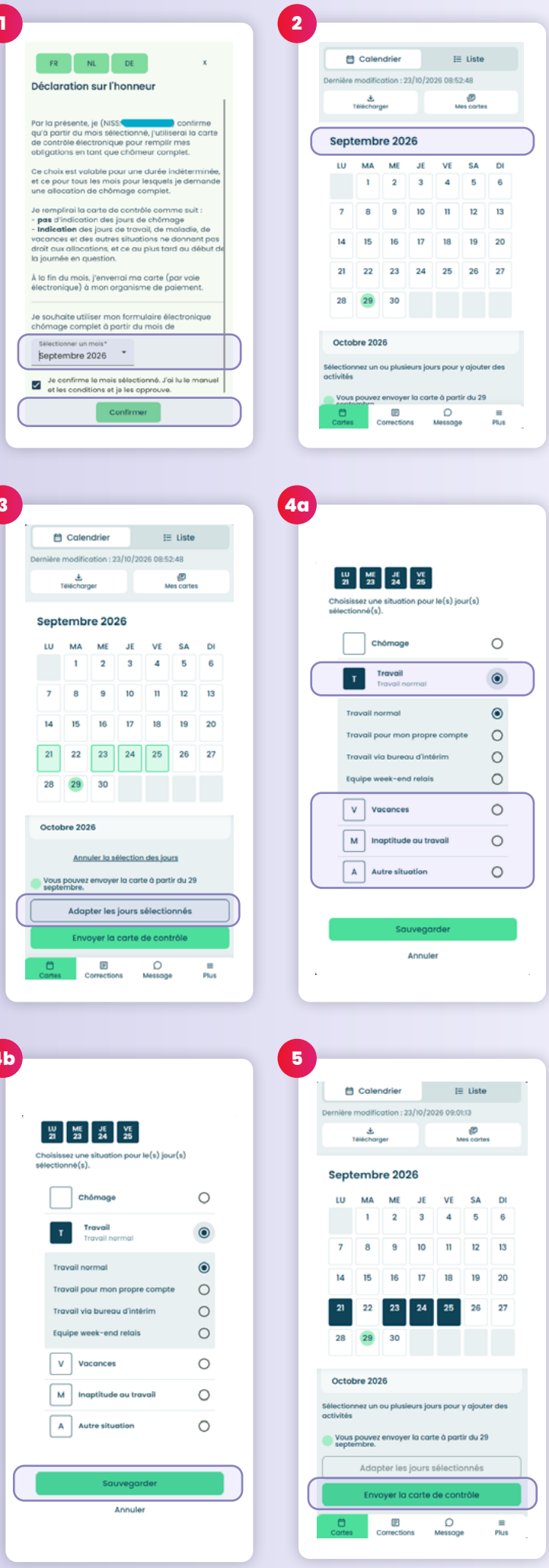
   Une fois la carte de contrôle envoyée, vous ne pourrez plus y apporter de modifications. Vérifiez donc bien que toutes les informations sont complétées correctement et intégralement avant de l'envoyer.